



DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2026 à vingt heures trente minutes à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (9) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, ABELARD Morgane, HALGRAIN Philippe, MONTBRUN Eliane, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, BOUILLY Delphine, GOUHIER Geoffrey, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : HUARD Didier, COUDRAY David, excusés.

Mme BOUILLY Delphine a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026.
- Revalorisation du prix du repas à la cantine scolaire année 2026-2027.
- Revalorisation des tarifs de la garderie année scolaire 2026-2027.
- Revalorisation du montant du loyer du logement communal au 01/10/2026.
- Revalorisation des tarifs de la salle communale.
- Informations diverses.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 05/06/2026

Le procès verbal de la réunion du 05/06/2026, transmis aux membres du Conseil Municipal le 08/06/2026, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Revalorisation du prix du repas à la cantine scolaire année 2026-2027

Sur proposition de Monsieur le Maire, et en accord avec la Commune d'Arcisses, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le prix du repas de la cantine scolaire à 3,90 Euros à compter de la rentrée scolaire 2026.

3. Revalorisation des tarifs de la garderie année scolaire 2026-2027

Sur proposition de Monsieur le Maire, et en accord avec la Commune d'Arcisses, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la garderie, à compter de la rentrée scolaire 2026, à 40 euros par enfant et par année scolaire pour l'accueil du matin de 7h30 à 8h45, et à 50 euros par enfant et par année scolaire pour l'accueil du soir de 16h25 à 18h30.

4. Revalorisation du montant du loyer du logement communal au 01/10/2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir, comme chaque année à cette époque, le montant du loyer mensuel du logement communal à compter du 1^{er} octobre 2026. Compte tenu de l'indice des loyers de 146,60 publié par l'INSEE, le loyer mensuel peut être porté à 361,54 euros, soit une augmentation de 0,77 %.

Par ailleurs, la part du locataire aux frais de chauffage est proposée à 176,46 euros, formant ensemble un loyer mensuel de 538 Euros.

Vote favorable à l'unanimité.

5. Revalorisation des tarifs de la salle communale

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, revalorise les tarifs de location de la salle communale à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

Du 01/05 au 15/10 de chaque année :

- Location pour 24 heures : 95 Euros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 115 Euros pour les personnes hors Commune.
- Location pour 48 heures : 120 Euros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 135 € pour les personnes hors Commune.
- Vin d'honneur : 40 Euros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 50 Euros pour les personnes hors Commune.

Du 16/10 au 30/04 de chaque année :

- Location pour 24 heures : 105 Euros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 125 Euros pour les personnes hors Commune.
- Location pour 48 heures : 130 Euros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 150 € pour les personnes hors Commune.
- Vin d'honneur : 45 Euros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 55 Euros pour les personnes hors Commune.

6. Informations diverses

- Bilan canicule :
 - ☞ Ecole : en accord avec la commune d'Arcisses, et après concertation avec la direction des écoles, l'inspectrice d'académie et la sous-préfecture, l'école a été fermée du 22 au 26 juin. Un service minimum a été assuré pour les familles rencontrant des difficultés de garde : 4 enfants ont bénéficié du service.
 - ☞ Population : un contact a été pris avec les personnes les plus vulnérables, aucune n'a sollicité d'aide particulière.
 - ☞ Un bilan quotidien était fait par visioconférence avec la Préfecture : point météo, suivi des différents services publics (SDIS, ARS, Croix Rouge), mesures locales à prendre en fonction des diverses manifestations prévues.
 - ☞ La fête des écoles, prévue initialement le 26 juin, a été reportée à ce mardi 30 juin à 18h30 à Brunelles.
- La remise des Prix de fin d'année à l'école « Le Champ du Soleil » se fera le vendredi 3 juillet à partir de 12h dans le jardin de l'école où les parents et l'ensemble du conseil municipal sont invités à rejoindre les enfants. A l'issue, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité. Chacun est invité à apporter son pique-nique s'il le souhaite.

- La brocante organisée par l'association de Mise en Valeur du Patrimoine de Brunelles et Champrond se déroulera ce dimanche 5 juillet sur le terrain des sports. Un apéritif offert par la commune sera servi aux exposants.
- L'association « Les 100 km du Perche » recherche en urgence une équipe de secouristes pour leur manifestation du 4 juillet prochain.
- Des observations ont été formulées par un administré jugeant le mauvais entretien des chemins ruraux. Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, n'est pas inscrit au nombre des dépenses obligatoires de la commune (article L. 2321-2 du CGCT).
- Le remplacement des derniers luminaires d'éclairage public en ampoules LED est actuellement en cours.
- Il ressort du rapport d'activités du SICTOM, que le taux de refus de collecte des containers concernant les recyclables est en nette augmentation, notamment à cause de l'utilisation de sacs. Il est en effet rappelé que les emballages doivent impérativement être déposés en vrac dans les containers jaunes.
- Plusieurs incivilités ont été signalées aux membres du conseil municipal :
 - ☞ le non respect des horaires quant à l'utilisation des tondeuses le soir, au-delà de 20 heures, ou en pleine journée les jours fériés.
RAPPEL : Les appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne doivent être utilisés que :
 - les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
 - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
 - ☞ le stationnement gênant sur les trottoirs et notamment le non respect des distances à proximité des intersections ou dans un virage.
RAPPEL : tout arrêt ou stationnement gênant pour la circulation publique prévu par l'article R417-11 du code de la route est puni de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.
 - ☞ la circulation autour de la place des Marronniers : certains automobilistes n'hésitant pas à l'emprunter à contresens.
- Il semblerait que quelques Champronnais seraient désireux d'organiser des festivités dans la commune comme des jeux intervillages. Il faudrait pour ce faire reconstituer un Comité des Fêtes : les volontaires sont les bienvenus.
- La Gendarmerie met en garde contre le démarchage : de jeunes personnes se faisant passer pour des élèves de DELFEUILLE se présenteraient chez les particuliers pour vendre des cartes postales dans le but de financer un voyage scolaire, il n'en est rien.
- La Mairie sera fermée du 13 juillet au 7 août 2026.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du :

Le Maire,

Jean-Claude CHEVÉE

La Secrétaire,

Delphine BOUILLY





DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

Tél. 02 37 52 06 32

e-mail : mairie@champrondenperchet.fr

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Liste des délibérations du Conseil Municipal de Champrond-en-Perchet, réuni le 29 juin 2026 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (9) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, ABELARD Morgane, HALGRAIN Philippe, MONTBRUN Eliane, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, BOUILLY Delphine, GOUHIER Geoffrey, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : HUARD Didier, COUDRAY David, excusés.

Mme BOUILLY Delphine a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026.
- Revalorisation du prix du repas à la cantine scolaire année 2026-2027.
- Revalorisation des tarifs de la garderie année scolaire 2026-2027.
- Revalorisation du montant du loyer du logement communal au 01/10/2026.
- Revalorisation des tarifs de la salle communale.
- Informations diverses.

- REF. 2026/031
Prix du repas de la cantine scolaire – Année 2026-2027
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/032
Tarifs de la garderie du matin et du soir – Année 2026-2027
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/033
Loyer du logement communal à compter du 1^e octobre 2026.
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/034
Tarifs de location de la salle communale à compter du 01/09/2026.
Vote favorable à l'unanimité.